



# MUNI NOUVELLES

*Kingsey Falls, un regard "vert" l'avenir!*

## **SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément à la résolution no 12-218, la session régulière du mois de mars se tiendra le lundi 4 mars 2013 à 19 h 30.

## **COMPTES DE TAXES 2013**

Les comptes de taxes municipales ont été mis à la poste. Le premier versement devra être effectué au plus tard **le 20 MARS 2013**. Les deuxième et troisième versements devront être effectués respectivement le 17 juin et le 16 septembre 2013.

Vous pouvez payer votre compte par Internet avec la Caisse Desjardins, la Banque Scotia, BMO Banque de Montréal et la Banque Laurentienne. Note : pour compléter votre numéro de matricule, ajouter les « 0 » à la fin du numéro et non au début comme le demandent certaines institutions financières.

De plus, nous vous informons que la ville peut maintenant accepter vos paiements par carte de débit.

## **ENTENTES LOISIRS – Entente avec la Ville de Victoriaville**

Vous trouverez la nouvelle procédure concernant les ententes loisirs dans la présente édition de l'Écho des chutes.

## **PROGRAMME DE SUBVENTION RELATIF AUX FRAIS DE NON RÉSIDENT BONIFIÉ**

La ville a bonifié son Programme de subvention relatif aux frais de non résident pour les activités de loisir dans d'autres municipalités. Vous trouverez les informations dans la présente édition de l'Écho des chutes.

## **BAC BRUN POUR MATIÈRES PUTRESCIBLES – ATTENTION À CE QU'ON Y DÉPOSE**

Les responsables du site où sont envoyés les matières putrescibles provenant de vos bacs bruns nous informent qu'ils y trouvent plusieurs contaminants : matières plastiques de toute sorte (emballages, sacs, jouets, contenant divers, pots de fleur, couches), verre (bouteille de vin et de bière), métal (canne aérosol), styromousse (assiettes, isolant), matériaux de construction (placoplâtre, bloc de ciment, pavé uni, bois avec clous), rénovation (bois avec peinture, pierre, vitre, châssis).

Ces gestes génèrent des coûts additionnels pour le site qui pourront éventuellement faire augmenter le coût de traitement facturé à la ville.

Nous vous demandons donc d'être vigilants dans le tri de vos ordures, de vos matières recyclables et de vos matières putrescibles.

Un aide-mémoire est imprimé à l'endos du calendrier de collecte qui vous a été distribué par la poste.

### **UN BAC EST BRISÉ?**

Nous vous informons que lorsque votre bac de déchets (noir), de matières recyclables (vert) ou de matières putrescibles (brun) est brisé lors de la collecte, vous êtes invités à communiquer avec le bureau municipal, 819-363-3810, pour nous en informer. Un employé ira constater le bris et réparera ou remplacera le bac, selon le besoin. Un fonds a été créé au budget de la ville pour ce service.

### **PATINOIRE EXTÉRIEURE**

La patinoire extérieure installée au terrain de jeux sera ouverte, si la température le permet selon l'horaire suivant :

du lundi au jeudi inclusivement : de 18 h à 21 h;  
le vendredi : de 18 h à 22 h;  
le samedi et le dimanche : de 13 h à 17 h et de 18 h à 21 h.

**Si la température le permet, la patinoire sera également ouverte les après-midis, de 13 h à 17 h, durant la semaine de relâche scolaire, du 4 au 8 mars prochain.**

### **PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION**

L'inspectrice en bâtiment, Mme Diane Beauchesne, n'étant présente que le mercredi, nous demandons la collaboration des personnes qui désirent obtenir un permis de construction ou de rénovation en présentant leur demande à l'avance afin d'éviter des désagréments liés à l'impossibilité d'obtenir un permis à temps pour les travaux. Nous vous suggérons de prendre rendez-vous avec l'inspectrice en bâtiment, en communiquant au bureau municipal au 363-3810, vous évitant ainsi des attentes. Vous pouvez trouver les formulaires de demande de permis sur le site internet de la ville : [www.kingseychalls.ca](http://www.kingseychalls.ca).

### **DÉPÔT POUR APPAREILS ÉLECTRONIQUES**

Toujours soucieuse de participer à la protection de l'environnement, la ville a signé une entente avec la firme Laurentide re-sources pour un dépôt destiné aux appareils électroniques comprenant les articles suivants :

- Ordinateurs de bureau, portables, de poche et les tablettes PC, et leurs périphériques;
- Imprimantes;
- Appareils électroniques, numériseurs, télécopieurs et photocopieurs;
- Consoles de jeux vidéo et leurs périphériques;
- Lecteurs, enregistreurs, graveurs ou emmagasineurs de sons, d'images et d'ondes, amplificateurs, égaliseurs de fréquences et récepteurs numériques;
- Baladeurs numériques, lecteurs de livres électroniques, récepteurs radios, émetteurs-récepteurs portatifs, appareils photo numériques, cadres numériques, caméscopes et systèmes de localisation GPS;

- Routeurs, serveurs, disques durs, cartes mémoires, clés USB, haut-parleurs, webcams, écouteurs et autres dispositifs sans fil conçus pour être utilisés avec un produit visé par la présente liste;
- Écrans d'ordinateurs,
- Téléviseurs.

Ce dépôt est situé au garage municipal, 57 boul. Kingsey. Vous devez déposer vos articles aux heures d'ouverture, soit de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi.

## **DÉPÔT POUR LAMPES FLUOCOMPACTES ET TUBES FLUORESCENTS**

Dans son souci de protéger l'environnement, la ville a signé une entente avec Peintures Récupérées du Québec inc. pour un dépôt destiné aux lampes fluocompactes et tubes fluorescents. Ce dépôt est situé du côté droit du garage municipal, situé au 57 boul. Kingsey où la ville a installé une armoire pour l'entreposage sécuritaire de ces lampes et tubes. Nous demandons donc votre collaboration pour trier correctement les lampes fluocompactes et tubes fluorescents, non cassées et sans emballage, dans les compartiments identifiés à cette fin. Veuillez prendre note que pour des quantités trop importantes de tubes fluorescents, des frais pourront être exigés. Vous trouverez des informations additionnelles concernant le programme RecycFluo sur le site [www.recycfluo.ca](http://www.recycfluo.ca).

## **SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D'ARTHABASKA (SPAA)**

La Ville de Kingsey Falls a conclu une entente avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska pour percevoir le coût des licences d'animaux et appliquer le règlement concernant les animaux.

Nous vous invitons donc à communiquer avec eux en ce qui concerne la gestion des plaintes et des licences. L'adresse de la SPAA est le 691, rue de l'Acadie à Victoriaville (dans le parc industriel). Téléphone : 819-758-4444, Site internet : [www.spaavic.com](http://www.spaavic.com).

Les heures d'ouverture sont :

Lundi-mardi-mercredi-jeudi :	12 h 00 à 17 h 00;
Vendredi :	12 h 00 à 19 h 00;
Samedi-dimanche:	11 h 30 à 15 h 30.

## **NUMÉRO POUR URGENCE MUNICIPALE**

Pour signaler une **urgence MUNICIPALE SEULEMENT (aqueduc, égout, voirie)** en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal, vous pouvez composer le 819-751-3874 et on vous rappellera dans les minutes qui suivent. **Pour les autres urgences (incendie, ambulance), composez le 9-1-1.**

## **CONGÉS FÉRIÉS**

Veuillez prendre note que les différents services municipaux seront fermés le vendredi 29 mars et le lundi 1<sup>er</sup> avril 2013 pour la fête de Pâques.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE